



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Section académique de RENNES

14 rue Papu 35000 Rennes

www.rennes.snuep.fr

L'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Septembre 2020

BONNE RENTRÉE À TOUS !!!

Continuer la réforme ?

La réforme Blanquer entame sa deuxième année avec ses conséquences négatives que nous ne pouvons que constater. Certes dans les médias, le ministre évoque l'engagement de moyens pour rattraper le « temps perdu » lors du confinement. La réalité est toute autre puisque cette réforme entraîne une baisse significative des horaires. Ainsi en CAP, l'enseignement du français se réduit à une heure hebdomadaire. Connaissant les besoins de nos élèves et la nécessité de construire un travail régulier et approfondi avec eux, cette répartition horaire est ridicule et insultante. En outre, nous attendons toujours les moyens supplémentaires annoncés notamment pour les dédoublements de classes.

Ces mesures sont évidemment essentielles à notre travail pédagogique auprès des élèves et cruciales en cette période pandémique qui exige une distanciation physique et donc un allègement des effectifs dans les classes surchargées. Paradoxalement, alors que la norme est à la sécurité sanitaire dans tous les domaines d'activité, les dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé organisé en groupes de besoins dans certains lycées, le chef-d'œuvre et la co-intervention incitent au brassage de nos classes.

L'ambiguïté de nos gouvernants concernant l'Éducation et plus particulièrement dans le domaine professionnel est patent. Pour respecter ces règles sanitaires, un effort financier serait nécessaire, effort que l'État réserve actuellement à l'apprentissage. En fait, le gouvernement ignore les lycées professionnels, préférant relancer l'apprentissage avec un cortège d'aides et d'avantages qui laisse nos lycées sans moyens face à une réforme lourde, mal pensée et mal intentionnée. Le désintérêt et l'ignorance de notre ministère à la question de l'enseignement professionnel pourtant érigée en priorité, affaiblissent nos engagements quotidiens auprès de nos élèves.

Stage du 10 novembre 2020 : inscrivez-vous !

Les demandes d'autorisation d'absence sont à faire un mois avant le stage.

<http://rennes.snuep.fr/stage-syndical/>

10 novembre 2020 : comprendre et se défendre collectivement

L'activité syndicale de défense des personnels et pour l'amélioration des conditions de travail est primordial au sein des établissements. Mais il n'est pas toujours évident d'utiliser à bon escient les outils mis à notre disposition (conseil d'administration, CHS-CT...).

Le SNUEP-FSU organise un stage académique au LP Dupuy de Lôme de Brest pour vous aider à faire vivre l'action collective locale. La lecture des DHG, la communication avec les chefs d'établissements, l'accompagnement des collègues seront bien entendu des sujets abordés. Cette journée sera aussi une occasion d'échanger sur la situation dans nos établissements respectifs, sur les conditions de rentrée et sur les effets de la « réforme » Blanquer.

Le stage est ouvert aux adhérents SNUEP-FSU, SNES-FSU et SNEP-FSU. Pour vous inscrire il suffit de nous envoyer un courriel à sa.rennes@snuep.fr

L'autorisation d'absence est à demander avant le 10 octobre dans votre établissement, et la présence à un stage syndical est un droit qui ne peut vous être refusé.

Rappel : Les frais de stage des adhérent-e-s sont pris en charge par le SNUEP-FSU



Elections au Conseil d'Administration

Comme chaque année au mois d'octobre, les personnels, qu'ils soient titulaires, non-titulaires ou stagiaires vont élire leurs représentants dans les conseils d'administration des lycées. La section académique invite ses adhérent-e-s et sympathisant-e-s à constituer des listes SNUEP-FSU ou FSU.

Il est important de vérifier si l'on figure bien sur la liste des votant-e-s qui sera affichée puis de voter et faire voter pour les listes FSU. En cas de prévision d'absence le jour du vote, il faut penser à retirer le matériel de vote au secrétariat de l'établissement.

Le conseil d'administration doit être un lieu de proposition pour les personnels, notamment sur l'évolution des formations proposées par les établissements. Il faut que les personnels persistent

à proposer les ouvertures qu'ils pensent nécessaires et possibles. Il faut aussi que le SNUEP-FSU puisse s'en emparer et les défendre auprès de la Région et du Rectorat. Pour cela, **il est indispensable que ces propositions remontent le plus rapidement possible au secrétariat académique.**

La montée en puissance de la réforme de la voie professionnelle qui crée de nombreux dispositifs non fléchés vers des disciplines, donnera aux établissements plus de « latitude » pour répartir la DHG cette année. La diminution des horaires disciplinaires risquant d'aboutir à des fermetures de postes, il est primordial que les adhérents du SNUEP-FSU soient présents dans les CA pour empêcher la suppression de postes en répartissant au mieux la future dotation.

Stagiaires : une rentrée dès le mois d'août et marquée par le COVID

Cette année, les stagiaires sont rentrés dès le mercredi 26 août. Pour éviter de faire venir trop de stagiaires sur un même lieu, la rentrée a été organisée sur quatre sites. Le SNUEP était présent sur le site de Lorient aux côtés du SNES pour un premier contact. Sur les autres sites, la FSU était représentée par le SNES et le SNEP. Le SNUEP rencontrera tout au long de l'année les collègues à l'INSPE pour répondre à leurs interrogations.

Les stagiaires PLP de cette année se partagent de façon plutôt équilibrée entre « stagiaires 9 h » et « stagiaires 18 h ». De nombreux collègues étaient déjà contractuels et n'auront quasiment pas de formation. Le SNUEP-FSU dénonce cette situation qui prive des enseignants de ce qui semble indispensable pour un bon déroulé pédagogique. De plus, cela crée une inégalité entre les deux types de stagiaires. Il est urgent que le ministère ouvre le chantier de la formation des enseignants.

Enfin, un nombre non négligeable de collègues reçus au concours PLP externe n'a pas été affecté dans l'académie de Rennes mais dans des académies parfois éloignées, malgré des situations personnelles ou familiales qui le nécessitaient et parfois dans des disciplines où des postes restaient vacants. A chaque fois qu'il a été alerté, le SNUEP a soutenu les demandes de recours des collègues et a obtenu quelques améliorations.

Le SNUEP-FSU auditionné par le CESER

Le SNUEP-FSU a été auditionné le mardi 15 septembre dans le cadre de l'étude de la commission formation du CESER sur l'impact du confinement dans les LP. Ce fût l'occasion de rappeler que la réalité du vécu de nos élèves était bien éloignée de l'autosatisfaction affichée du ministre de l'éducation nationale et que les résultats au bac ne sauraient cacher la nécessité d'un enseignement en présentiel et les inégalités subies par nos élèves.

Plus largement le SNUEP-FSU a rappelé que les enseignants avaient dû improviser le suivi avec leur propre matériel, sans compter leur temps et en l'absence de soutien de leur hiérarchie pédagogique. L'extrême dévouement du corps enseignant s'est fait en dépit du « prof bashing » initié par le gouvernement.

L'audition s'est clôturée sur le constat que les LP seraient encore démunis en cas de nouveau confinement, même partiel.

CHSCT-Académique (point rentrée)

Un CHSCTA extraordinaire s'est tenu le mercredi 2 septembre avec le cabinet du Recteur et les représentants syndicaux. Voici les points qui ont été évoqués pour le second degré à la rentrée (les consignes évoluent régulièrement depuis) :

- Le port du masque est obligatoire pour les personnels et les élèves dans le second degré. Le protocole sanitaire a été fortement allégé. Les chefs d'établissement ont eu la consigne de distribuer 4 à 6 masques lavables/personne. Dotation possible pour ceux qui n'en auraient plus, il y a un stock tampon. Des masques chirurgicaux type 2 sont prévus pour les personnels vulnérables qui se sont faits connaître. Des masques transparents pour les personnels (enseignants et AESH) qui travaillent avec des élèves malentendants sont prévus (recensement en cours en ce début septembre, voir avec les chefs d'établissement).

- Tous les personnels ont repris le travail en présentiel sauf les personnes « très vulnérables » (liste réduite par rapport à juin) qui restent en enseignement à distance, et si ce n'est pas possible : ASA (Autorisation spéciale d'absence).

- D'un point de vue pédagogique, des moyens supplémentaires pour accompagner les élèves ont été donnés aux établissements, notamment une dotation importante d'HSE (la FSU précise que les enseignants ont déjà des EDT chargés et n'ont pas forcément le temps pour faire de la remédiation). Sur la continuité pédagogique, en complément du protocole d'organisation, un travail sur un protocole sur les outils numériques est en cours. Un recensement du matériel informatique à disposition des familles a été demandé aux chefs d'établissement et repérage des situations difficiles. Les établissements doivent pouvoir prêter du matériel aux élèves (et personnels !!!) qui en auraient besoin.

- Les représentants syndicaux ont évoqué la suppression du jour de carence pour que les personnels soient moins réticents à aller se faire tester. Réponse du Secrétaire général : le jour de carence n'est appliqué que s'il y a un arrêt médical. ASA à voir avec le chef d'établissement le temps de faire le test et d'avoir le résultat le lendemain (délais fortement allongés depuis).

- La question des voyages et sorties scolaires a été posée. La FAQ MEN les autorise mais quelle doctrine académique ? Réponse du SG : les voyages sont fortement déconseillés, sorties scolaires possibles avec le port du masque et respect des gestes barrière y compris pour les trajets pour se rendre sur les installations sportives en EPS.

- Qu'en est-il pour les salles de sciences et les ateliers ? Réponse de l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail : Fonctionnement normal avec la possibilité de demander aux élèves de nettoyer le matériel mais seulement avec des produits courants, et adapter le choix des TP au contexte.

- Le protocole d'alerte et d'action en cas de COVID (simplification du protocole national de 9 pages) a été diffusé dès le lendemain aux chefs d'établissement qui devaient eux-même le diffuser aux personnels. Retrouvez de multiples informations mise à jours régulièrement sur l'onglet SST de Toutatice et la FAQ (Foire aux questions du Ministère de l'Éducation nationale).

Gestion des cas confirmés : après signalement par le chef d'établissement, c'est l'ARS qui donne les consignes et contacte les cas contact.

<https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730>

Carte des formations

À la mi-octobre se tiendra la commission formation du CREFOP. Le SNUEP-FSU est présent dans cette commission dans la délégation de la FSU. En faisant entendre la voix de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, Le SNUEP-FSU a réussi à obtenir des ouvertures de sections

dans plusieurs LP de l'académie (Bac Pro coiffure à Lorient, Bac Pro esthétique à Dol de Bretagne, CAP boulangerie-pâtisserie à Rennes...)

Malheureusement la carte des formations reste bien incomplète dans notre région, de jeunes lycéens choisissent leur filière par défaut, en étant orientés vers des places « vacantes » au détriment de leur choix d'avenir. Le SNUEP-FSU ne peut pas accepter cette situation et continuera à défendre l'amélioration de l'offre de formation.

Évidemment l'évolution de la carte des formations doit tenir compte de l'avis des équipes pédagogiques dans les établissements, et pour que le SNUEP-FSU intervienne au mieux, les PLP peuvent contacter le secrétariat académique pour expliquer les situations locales.

Adhésions

De nombreux collègues ont déjà renouvelé leur adhésion et le secrétariat académique les en remercie. Le bulletin pour l'année est disponible sur le site académique du SNUEP (<http://www.rennes.snuép.fr>).

Vous pouvez aussi adhérer en ligne en utilisant l'adresse :

<http://snuép.fr/adhesions/page.php>.

Les tarifs restent inchangés par rapport à l'an passé si l'adhésion se fait avant le 30 septembre.

Rappel : 66% de la cotisation fait l'objet d'un crédit d'impôt.

Merci d'envoyer le bulletin au local de Rennes (voir adresse en pied-de-page) plutôt qu'au SNUEP national pour que la section académique puisse prendre en compte plus rapidement l'adhésion ou la ré-adhésion.

Fonctionnement du SNUEP académique

QUI CONTACTER ?

- Le secrétariat académique, (Ronan Oilllic et Agnès Prudenzano),
14 rue Papu 35000 RENNES sa.rennes@snuép.fr
- Pour toutes questions de carrière (mutations, promotions, congés de formations, notation), contactez les commissaires paritaires (R. Oilllic, I. Baron, A. Prudenzano, J. Lucas, I. Desplace) et les élus des Commissions consultatives paritaires des non-titulaires (M-C Djonouma pour le SNUEP)
- Pour les questions touchant à l'établissement contactez le secrétaire départemental (I. Baron pour le 22 ; V. Lavalley pour le 29 ; F. Dréan pour le 35 et R. Oilllic pour le 56)
- Pour les questions concernant les stagiaires, contactez le secrétariat académique

Le site SNUEP Bretagne est aussi à disposition pour diverses informations. On peut y trouver bien sûr l'EP Bretagne, l'organisation du SNUEP-FSU Bretagne, le bulletin d'adhésion, différents dossiers concernant la carrière ou les droits des PLP (titulaires comme non titulaires) mais aussi toute l'actualité syndicale régionale et des liens vers d'autres sites. À consulter régulièrement.

Coordonnées :

Ronan Oilllic :	ronan.oilllic@snuép.fr	06 88 31 50 59
Agnès Prudenzano :	agnes.prudenzano@gmail.com	07 69 88 52 46
Isabelle Baron :	isa.baron@free.fr	06 81 80 31 56
Jessy Lucas :	jessy.lucas@orange.fr	06 84 75 91 42
Isabelle Desplace :	isad35@gmail.com	06 75 70 89 74